



Dette sur eurl mais associe sur une autre sarl

Par **EMMALEE**, le **30/11/2011** à **10:59**

Bonjour, j'ai créé une SARL avec un associé (50/50), nous avons acheté un fond de commerce en restauration. En avril 2011, j'ai créé une EURL afin de laisser à ma conjointe exploiter un autre restaurant en saison. La saison finie le bilan de l'EURL est plus que négatif (+/- 37000 €) que faut-il faire? Mais surtout quels sont les risques pour mon SARL? Merci d'avance, Katya

Par **edith1034**, le **30/11/2011** à **12:23**

s'il n'y a pas de faite de gestion de votre part dans l'eurl vous ne craignez rien. Seule l'EURL tombera pour tout savoir sur l'Eurl <http://www.fbls.net/EURLINFO.htm> pour tout savoir sur la SARL <http://www.fbls.net/SARLINFO.htm>